



Contester achat à l'étranger / opposition paiement cb

Par **Pamamajo**, le **13/06/2008** à **18:36**

Je viens de passer 3 jours à Venise et je me suis fait arnaquer dans une verrerie de Murano.
A mon arrivée à l'hôtel, le concierge m'a proposé la visite d'une verrerie à Murano, en me précisant qu'une navette était gratuitement à la disposition des clients de l'hôtel.
Je précise tout de suite que j'étais en confiance, pensant pouvoir me fier aux recommandations de cet hôtel, l'hôtel Rialto, qui est un 4 étoiles très renommé de Venise.
J'ai donc accepté et le pilote de la navette est venu nous chercher dans le hall de l'hôtel et nous a conduit à Murano.
Dans cette verrerie, nous avons été accueillis par un guide. Ma femme et moi avons repéré une paire de chandeliers que nous avons décidé d'acheter.
Nous étions là encore totalement en confiance du fait que nous nous trouvions dans un établissement recommandé par l'hôtel Rialto.
Mais juste avant de reprendre notre train de retour, nous avons eu la surprise de voir les mêmes chandeliers vendus dans 2 boutiques de Venise ... 4 fois moins chers (90 € pièce, alors que nous les avons achetés 350 € pièce) !
Je voudrais donc savoir si j'ai un recours possible contre cette arnaque ?
Deux précisions complémentaires :
1/ j'ai payé les 700 € par carte bancaire à débit différé (à débiter fin juin).
2/ j'ai envoyé un mail à l'hôtel pour leur faire part de ma colère; ils m'ont juste répondu : "Nous nous regrettons pour ce que c'est passé
Nous avons pris contact avec la verrerie, qui prendra contact avec Vous pour résoudre le problème".
Merci d'avance de vos conseils éclairés.

Par **mmm3**, le **25/06/2008** à **19:46**

bonjour,
si je comprend votre message on ne vous a pas obliger a acheter !
donc il va

être très difficile de faire quelque chose à moins de compter sur la bonne foi du commerçant !!